

Arrêté temporaire n° 24-A6-T-03696

Portant réglementation de la circulation
D40 du PR 23+0500 au PR 27+0774 (LE VERGER, MONTERFIL et BREAL-SOUS-MONTFORT)

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;
Vu le code de la route ;
Vu l'avis favorable du Maire de la commune de MONTERFIL en date du 16/04/2024
Vu l'avis favorable du Maire de la commune de TREFFENDEL en date du 16/04/2024
Vu l'avis favorable du Maire de la commune de LE VERGER en date du 16/04/2024
Vu l'avis favorable du Maire de la plateforme N/Ouest RENNES METROPOLE en date du 17/04/2024
Vu l'avis favorable de la DIR Ouest en date du 18/04/2024
Vu l'arrêté n° A-DG-AJ-2022-075 du Président du Conseil départemental en date du 18 juillet 2022 donnant délégation de signature à Ingrid PAVARD, Cheffe du service construction de l'agence départementale du pays de Brocéliande.
Considérant que les travaux de reprofilage et de rechargement réalisés en deux phases par l'entreprise KERAVIS nécessitent la fermeture à la circulation publique de la D40 du PR 23+0500 au PR 27+0774 (LE VERGER, MONTERFIL et BREAL-SOUS-MONTFORT) situés hors agglomération.

ARRÊTE

Article 1

La circulation des véhicules est interdite du lundi 13 mai à 8h30 au vendredi 31 mai 2024 à 16h30 sur la D40 du PR 23+0500 au PR 27+0774 (LE VERGER, MONTERFIL et BREAL-SOUS-MONTFORT) situés hors agglomération. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de secours, quand la situation le permet.

Article 2

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

Liaison Monterfil - St Thurial, dans les deux sens de circulation :

RD63 – RD36 Treffendel – RD63 – carrefour RD63/RD224 – RD224 – RN24 – Sortie St Thurial.

Liaison Le Verger – St Thurial, dans les deux sens de circulation :

RD240 – RD62 – RN24 – Sortie St Thurial.

Liaison véhicules lents Monterfil – Bréal sous Montfort, dans les deux sens de circulation :

RD240 – RD62 Bréal sous Montfort.

Liaison poids lourds Monterfil – Bréal sous Montfort, dans les deux sens de circulation :

RD63 – RD36 Treffendel – RD63 – carrefour RD63/RD224 – RD224 – RN24.

Article 3

La signalisation réglementaire devra être conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

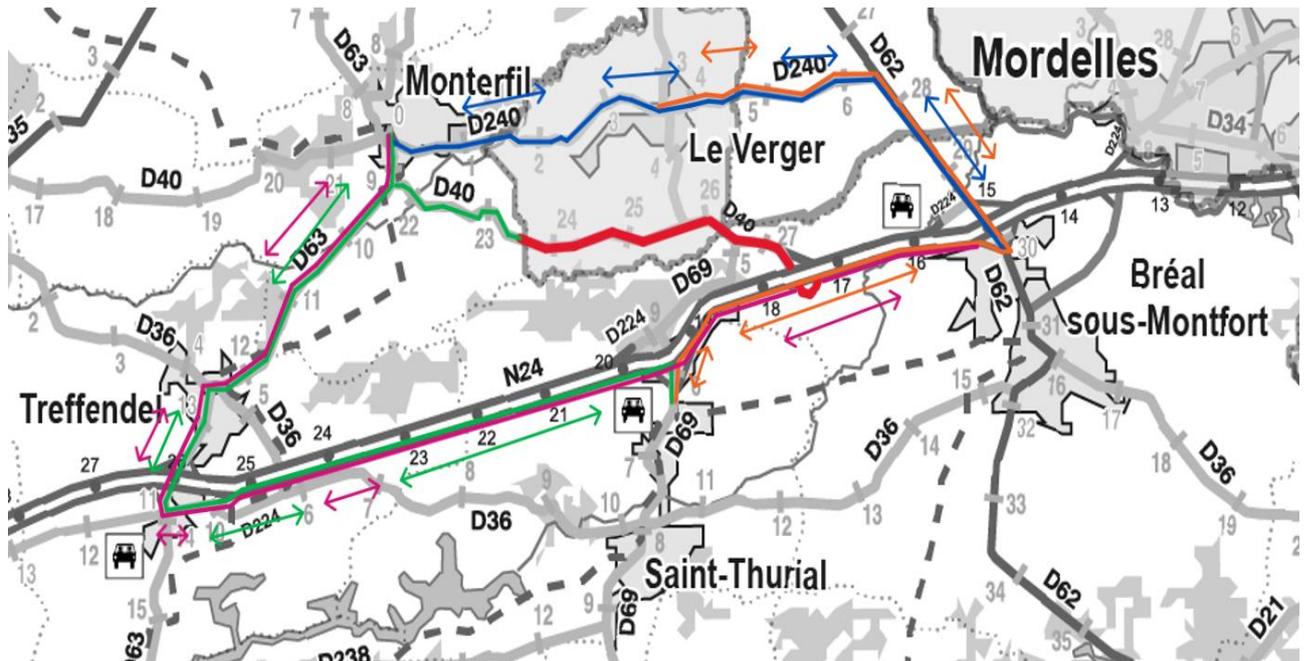
Article 5

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Général des Services Départementaux, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Voies et Délais de Recours

Au cas où vous contesteriez la présente décision, vous avez la possibilité, dans le délai de deux mois à compter de sa réception, de saisir le Président du Conseil départemental, Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex, d'un recours administratif préalable. Ce recours est susceptible de proroger (prolonger) le délai de recours contentieux ci-après.

Vous avez également la possibilité de former contre elle, dans ce même délai, un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte 35 044 Rennes Cedex.



**Travaux de reprofilage et de rechargement sur la RD40 en deux phases
du PR23+500 au PR27+774 hors agglomération
Communes de Monterfil, Le Verger et de Bréal sous Montfort.**

Liaison Monterfil - St Thurial, dans les deux sens de circulation :

RD63 – RD36 Treffendel – RD63 – carrefour RD63/RD224 – RD224 – RN24 – Sortie St Thurial.

Liaison Le Verger – St Thurial, dans les deux sens de circulation :

RD240 – RD62 – RN24 – Sortie St Thurial.

Liaison véhicules lents Monterfil – Bréal sous Montfort, dans les deux sens de circulation :

RD240 – RD62 Bréal sous Montfort.

Liaison poids lourds Monterfil – Bréal sous Montfort, dans les deux sens de circulation :

RD63 – RD36 Treffendel – RD63 – carrefour RD63/RD224 – RD224 – RN24.